

Participez au Conseil de développement de La Cali !

Pour cela rien de plus simple, envoyez votre candidature à conseildedeveloppement@lcali.fr

Le conseil de développement (Codev) est une instance de démocratie participative obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants. C'est une instance indépendante et neutre, auprès de la Communauté d'agglomération du Libournais, composée de citoyens représentants toutes les communes du territoire et tous bénévoles.

Il a été mis en place en 2021 et doit être renouvelé pour les trois prochaines années.

C'est un lieu de réflexion pour enrichir les projets du territoire, un espace de dialogue, d'expression libre sur des thèmes de travail choisis par le Président de La Cali (saisine) et les membres eux-mêmes (auto-saisine).

Le Codev de La Cali est composé de 90 membres, désignés selon les modalités suivantes :

- 45 membres désignés par voie de candidature (un candidat par commune retenu) et 45 membres désignés par tirage au sort sur les listes électorales avec un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui ne doit pas être supérieur à un et doit refléter la population du territoire, dans ses différentes classes d'âges.

Les membres du Conseil de développement se réunissent en assemblée plénière au moins deux fois par an (plénière de lancement et de clôture) en présence du Président de la Cali.

Pour conduire les réflexions à taille humaine et préparer des propositions concrètes, des groupes de travail sont constitués. Chaque groupe se retrouve ainsi en ateliers à minima une fois par mois. Et pour accompagner les 90 membres dans leurs travaux, des ateliers sont animés tout au long de l'année. Ils ont accès à des documents de travail, peuvent auditionner toute personne compétente sur les sujets abordés, organiser des rencontres/visites sur le terrain et échanger via un groupe Facebook sur tous types d'actualités concernant les sujets traités.

Pour exemple les thèmes de l'amélioration du réseau de transport en commun Calibus ; la gestion de la pandémie de Covid-19 ; la mise en place de la Zone à la Faible Emission-mobilité (ZFE-m) de Bordeaux Métropole et la Zéro Artificialisation Nette, la télémédecine, ont été proposés par le Président.

Les membres ont quant à eux choisis de proposer des pistes de réflexion sur les thèmes assez larges du développement économique, le développement durable ou encore l'action sociale.

Vous pouvez retrouver ces travaux sur <https://www.lcali.fr/la-cali-et-vous/le-conseil-de-developpement-de-la-cali>.

Vous avez besoin de plus d'informations et vous souhaitez nous rejoindre : candidatez à conseildedeveloppement@lcali.fr